

# CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 25 mai 2020**

## ORDRE DU JOUR

**- Installation du Conseil Municipal** sous la présidence de M Gilles Delabre, Maire en exercice.

**1 Election du Maire**, sous la présidence du doyen de l'assemblée.

**2 Détermination du nombre d'Adjoint**s sous la présidence du Maire élu.

**3 Election des Adjoint**s

**- Lecture et remise de la Charte de l'Elu Local**

**4- Constitution et composition des Commissions Municipales**

**5 Délégations du Conseil Municipal au Maire**

**6 Délégation à Monsieur le Maire en vue de recruter du personnel contractuel**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 25 MAI 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 20/05/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-CINQ MAI**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

**Etait représentée** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : SOUVIGNET Sylvain

<b>01 / Election du Maire</b>
-------------------------------

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-1 Election de l'exécutif</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M B Ouillon</b>

En application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-4, L 2122-7 et L2122-8,

Monsieur le Maire ouvre la séance et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

M Jean Bruno OUIILLON, doyen de l'Assemblée prend ensuite la Présidence de l'Assemblée.

M Sylvain SOUVIGNET est désigné(e) comme secrétaire de séance.

Deux assesseurs Mme Sandrine GIRARD et M Christian PORTAL ont été désignés pour assister le Président lors de l'élection du Maire.

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, UN (1) candidat a été recensé.

Il est alors procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. Gilles DELABRE : VINGT-SEPT (27) voix

M. Gilles DELABRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Conseil Municipal du 25/05/2020

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

  
Gilles DELABRE.



2020/026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 25 MAI 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 20/05/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-CINQ MAI**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

**Etait représentée** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : SOUVIGNET Sylvain

<b>02 / Détermination du Nombre d'adjoints</b>
------------------------------------------------

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-1 Election de l'exécutif</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M G Delabre</b>

En application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Sous la présidence du Maire nouvellement élu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage permet, pour la commune de Brives-Charensac, un effectif maximum de 8 adjoints,

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 27 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre:**

- **Approuvent** la création de 08 postes d'adjoints au Maire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2020

Reçu en préfecture le 26/05/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200525-CM\_2020\_2505\_02-DE

**Conseil Municipal du 25/05/2020**

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 25 MAI 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 20/05/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-CINQ MAI**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

**Etait représentée** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : SOUVIGNET Sylvain

<b>03 / Election des adjoints</b>
-----------------------------------

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-1 Election de l'exécutif</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M G Delabre</b>

En application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du code général des Collectivités Territoriales et notamment aux articles L2122-1, L2122-4 et L. 2122-7-2, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il précise que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'UNE (1) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Deux assesseurs Mme Sandrine GIRARD et M Christian PORTAL ont été désignés pour assister M le Maire lors de l'élection des adjoints.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 27
- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

**Ont obtenu :**

- Liste conduite par M Jean-Paul BRINGER : VINGT-SEPT (27) voix

**Après décompte des suffrages exprimés, et constat que la majorité absolue des suffrages exprimés est atteinte, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Paul BRINGER.**

L'ordre du tableau des adjoints est défini l'ordre de la liste mise au vote, tel qu'il figure sur la feuille de proclamation jointe.

**Conseil Municipal du 25/05/2020**

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 25 MAI 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 20/05/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-CINQ MAI**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

**Etait représentée** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : SOUVIGNET Sylvain

<b>04 / Formation et Composition des Commissions municipales</b>	
------------------------------------------------------------------	--

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Gilles DELABRE</b>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Compte tenu des résultats du scrutin du 15 mars 2020, qui ont confirmé l'élection de 27 conseillers municipaux,

**Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de procéder à la Création des différentes commissions municipales et à la nomination des Membres appelés à siéger en leur sein:**

**N°1 - Commission Ressources Humaines**

**Compétences :**      **Gestion des Ressources Humaines.**

1.      Monsieur le Maire
2.      Jean- Paul BRINGER
3.      Laurent DUFAUD
4.      Serge JAVON

**N° 2 – Commission Travaux - Cadre de vie - Environnement et Sécurité**

**Compétences :**      **Bâtiments : Rénovation, conception et réalisation - Espaces verts et Espaces Sportifs - Electrification - Eau et Assainissement – Circulation - Sécurité et P.M.R - Développement Durable – Bords de Loire - Travaux de Voirie et d'aménagement urbain – Stationnement et circulation – accessibilité - vidéosurveillance - Plan Communal de Sauvegarde– Sécurité Inondation**

1.      Monsieur le Maire
2.      Jean-Paul BRINGER
3.      Dominique AMIAUX
4.      William BRUN
5.      Pierrette EXBRAYAT
6.      Nadine BOISSERIE
7.      Rémi VARRAUD
8.      Sylvain SOUVIGNET
9.      Bernadette DESESTRES
10.     Serge JAVON
11.     Sandrine GIRARD
12.     Vanessa CUBIZOLLES

**N° 3– Commission Finances- Administration Générale – Relations avec la MPT**

**Compétences :** **Budgets – Finances - Fiscalité - prospective et programmation financière-gestion des emprunts et de la trésorerie -relations avec le comptable public - Affaires administratives – Relations avec l'Association des usagers de la Maison Pour Tous**

1.      Monsieur le Maire
2.      Bruno OUILLON
3.      Philippe HUGON
4.      Marie José ALLEMAND
5.      Laurent DUFAUD
6.      Michel PERBET
7.      Véronique BELIN
8.      Sandrine LAIGRE
9.      Jean-Paul BRINGER
10.     Sylvain SOUVIGNET
11.     Christian PORTAL

#### **N°4 Développement économique - relations avec les entreprises - Tourisme**

**Compétences :** Zone Commerciale – C.D.A.C - Relations avec les Entreprises et Associations de Commerçants - Evènementiel professionnel et commercial - Développement et promotion touristique

1. Monsieur le Maire
2. Marie José ALLEMAND
3. Dominique AMIAUX
4. Philippe HUGON
5. Pierrette EXBRAYAT
6. Hélène CELLIER
7. Bernadette DESESTRES
8. Philippe BETHERY
9. Rémi VARRAUD
10. Chantal LEROY
11. Nadine BOISSERIE
12. Michel PERBET
13. Sandrine GIRARD
14. Vanessa CUBIZOLLES

#### **N°5 - Urbanisme, patrimoine communal et fleurissement**

**Compétences :** Développement urbain - Documents de planification du droit du sol (PLU) - Autorisation relatives au droit du sol (permis de construire...) - P.P.R.I. - Commissions de Sécurité E.R.P. I.G.H & accessibilité- Logement - gestion du patrimoine communal – baux communaux- Fleurissement

1. Monsieur le Maire
2. Pierrette EXBRAYAT
3. Serge JAVON
4. Sandrine LAIGRE
5. Marie-José ALLEMAND
6. Hélène CELLIER
7. Laurent DUFAUD
8. Michel PERBET
9. Nadine BOISSERIE
10. Jean-Paul BRINGER
11. Sandrine GIRARD
12. Bernadette VACHERON

#### **N°6 – Action sociale et solidarité**

**Compétences :** C.C.A.S - Foyer Vert Bocage – relations avec le Centre Social - Attribution Logements Sociaux & relations avec les bailleurs sociaux - Service de restauration et de portage à destination des Personnes Agées- Banque alimentaire - Resto du Cœur

1. Monsieur le Maire
2. Joëlle PALHIER
3. Laurent DUFAUD

4. Philippe BETHERY
5. David FREJAVILLE
6. Chantal LEROY
7. Bernadette VACHERON
8. Aurélie VEDRUNE
9. Philippe HUGON
10. Sandrine LAIGRE

#### N°7 – Action culturelle et communication

**Compétences :**

**Vie culturelle - Médiathèque - Programmation M.P.T - Ludothèque- Comité de Jumelage - Bulletin Municipal - Information des Conseillers Municipaux - Communication externe**

1. Monsieur le Maire
2. Véronique BELIN
3. Joëlle PALHIER
4. Laurent DUFAUD
5. Philippe HUGON
6. Nadine BOISSERIE
7. Aurélie VEDRUNE
8. Chantal LEROY

#### N°8 – Affaires scolaires / Enfance et Jeunesse

**Compétences :**

**Ecoles — CLSH – Rythmes Scolaires - Contrat Enfance Jeunesse - Projet Educatif Local - Enfance et Jeunesse.**

1. Monsieur le Maire
2. Laurent DUFAUD
3. Vanessa CUBIZOLLES
4. Aurélie VEDRUNE
5. Philippe HUGON
6. Sandrine LAIGRE
7. Bernadette DESESTRES
8. Bernadette VACHERON
9. Sandrine GIRARD
10. Serge JAVON

#### N°9 – Programmation événementielle et Camping

**Compétences :**

**Programme d'animation (Fête Votive, animations d'été...) – relations avec le comité des fêtes - Téléthon – Vie associative – Camping Municipal**

1. Monsieur le Maire
2. Philippe HUGON
3. Dominique AMIAUX
4. Aurélie VEDRUNE
5. Rémi VARRAUD
6. Philippe BETHERY
7. Christian PORTAL

8. Joëlle PALHIER
9. Véronique BELIN
10. Sandrine LAIGRE
11. Laurent DUFAUD

### N°10 – Fêtes & Cérémonies -Relations avec les quartiers

**Compétences :** Cérémonies officielles - Repas et Fêtes de Noël – Relations et animation du réseau de référents de quartier

1. Monsieur le Maire
2. William BRUN
3. David FREJAVILLE
4. Marie José ALLEMAND
5. Pierrette EXBRAYAT
6. Laurent DUFAUD
7. Chantal LEROY
8. Philippe HUGON
9. Philippe BETHERY

### N°11 – Sports

**Compétences :** relations avec les associations sportives- équipements sportifs

1. Monsieur le Maire
2. Christian PORTAL
3. William BRUN
4. Rémi VARRAUD
5. Laurent DUFAUD
6. Philippe HUGON
7. Bruno OUILLON
8. Serge JAVON
9. Véronique BELIN

**L'ensemble des présentes créations et désignations ont été approuvées, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Conseil Municipal du 25/05/2020

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 25 MAI 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 20/05/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-CINQ MAI**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Héléne - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

**Etait représentée** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : SOUVIGNET Sylvain

<b>05/ Approbation des délégations données au Maire par le Conseil Municipal</b>	
----------------------------------------------------------------------------------	--

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-4 Délégations de fonctions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M. G Delabre</b>

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident que le M Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :**

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. Il est proposé, afin de permettre une meilleure réactivité face à une procédure aux délais courts (2 mois), et nécessaire à la sauvegarde de la maîtrise du développement foncier de la commune de limiter ce pouvoir à un montant maximal de 200 000€.

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal. Il est proposé de limiter ces pouvoirs en matière de règlement de dommages d'accidents impliquant des véhicules municipaux aux affaires n'excédant pas un montant de 30 000 € HT.

13° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

14° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions. Il est proposé de ne pas limiter le montant de l'aide sollicitée.

Conseil Municipal du 25/05/2020

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





**LUNDI 25 MAI 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 20/05/2020

L'an deux mille vingt, le **VINGT-CINQ MAI**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PAILHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - VARRAUD Rémi - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

**Etait représentée** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : SOUVIGNET Sylvain

**06 / Délégation à Monsieur le Maire en vue de recruter du personnel contractuel**

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-4 Délégations de fonctions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M G Delabre</b>

Vu la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3

Vu le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 relatif au statut des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou bien un accroissement saisonnier d'activité et que ce type de recrutement peut s'avérer utile dans le cadre de la gestion des services municipaux pour répondre à des besoins de surcroît temporaire de travail mais aussi afin d'acquérir plus de visibilité avant de créer des emplois permanents.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorisent Monsieur le Maire à recruter du personnel non titulaire sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou bien un accroissement saisonnier d'activité.

Envoyé en préfecture le 26/05/2020

Reçu en préfecture le 26/05/2020

Affiché le

ID : 043-214300410-20200525-CM\_2020\_2505\_06-DE

Nombre de Conseillers présents		27
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		27
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	27

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

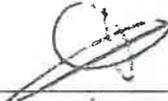
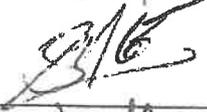
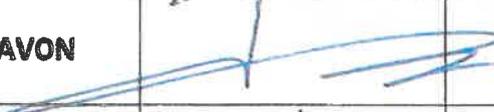
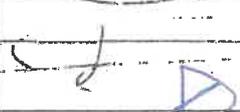
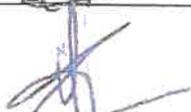
Le Maire



Gilles DELABRE.



**Conseil Municipal de Brives-Charensac****Séance du 25 mai 2020****Signature des membres présents**

<b>Gilles DELABRE</b>		<b>Marie-José ALLEMAND</b>	
<b>Jean-Paul BRINGER</b>		<b>Véronique BELIN</b>	
<b>William BRUN</b>		<b>Pierrette EXBRAYAT</b>	
<b>Bruno OUIILLON</b>		<b>Joëlle PALHIER</b>	
<b>Laurent DUFAUD</b>		<b>Hélène CELLIER</b>	
<b>Philippe HUGON</b>		<b>Nadine BOISSERIE</b>	
<b>Christian PORTAL</b>		<b>Sandrine LAIGRE</b>	
<b>Serge JAVON</b>		<b>Sandrine GIRARD</b>	
<b>Michel PERBET</b>		<b>Vanessa CUBIZOLLES</b>	
<b>Dominique AMIAUX</b>		<b>Bernadette DESESTRES</b>	
<b>Rémi VARRAUD</b>		<b>Chantal LEROY</b>	
<b>Sylvain SOUVIGNET</b>		<b>Aurélie VEDRUNE</b>	
<b>Philippe BETHERY</b>		<b>Bernadette VACHERON</b>	
<b>David FREJAVILLE</b>			

